DECLARATION DU CHEF DE LA DELEGATION BENINOISE A LA 23^{ME} CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, A LA 13^{ME} CONFERENCE DES PARTIES AGISSANT COMME REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO ET A LA 2^{ME} PARTIE DE LA 1^{ME} CONFERENCE AGISSANT COMME REUNION DES PARTIES A L'ACCORD DE PARIS, BONN (ALLEMAGNE)

SON EXCELLENCE, MADAME JOSSELINE DA SILVA GBONY

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLENIPOTENTIAIRE DU BENIN PRES LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

BONN, 16 NOVEMBRE 2017

- Excellence Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et chefs de Gouvernements des Pays Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques;
- Excellence Monsieur le Président de la COP23;
- Excellence Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégations ;
- Excellence Madame la Secrétaire Exécutive de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;
- Honorables invités

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris des progrès ont certes été constatés. Il reste néanmoins à obtenir des consensus autour des outils et mécanismes réalistes et des lignes directrices qui aideront toutes les Parties à respecter leurs obligations.

Les décisions que nous prenons aujourd'hui façonneront le monde dans lequel nous vivrons dans les années à venir. C'est pourquoi, il est capital de renforcer la résilience de tous les secteurs vitaux de développement face aux effets néfastes des changements climatiques, en améliorant nos modèles de développement économique et social sans pour autant mettre en péril les efforts visant à faire reculer l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

En lien avec les engagements de l'Accord de Paris et afin de contribuer aux efforts mondiaux, le Bénin a élaboré plusieurs documents de stratégies et de politique notamment, sa contribution déterminée au niveau national (CDN), sa stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques (2016-2025) et sa politique nationale sur les changements climatiques. La loi sur les changements climatiques a déjà été transmise au parlement pour examen. Deux autres documents à savoir, la troisième communication nationale et le plan national d'adaptation sont en cours d'élaboration. C'est dire que la lutte contre les changements climatiques occupe une place stratégique dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021.

À l'instar des autres pays d'Afrique Sub-saharienne et des PMA, le Bénin, accorde dans sa CDN une importance particulière aux options d'adaptation dans le secteur de l'agriculture qui utilise une grande partie de la population active. La prise en compte de l'Agriculture s'impose par conséquent et nous devrons œuvrer dans ce domaine pour le renforcement de capacités et le transfert des technologies. Aussi le Benin se réjouit-il de la décision prise par la COP sur les questions relatives à l'agriculture en travaillant de concert avec les organes constitués au titre de la Convention.

En effet, la mise en œuvre d'une action efficace et durable pour lutter contre les effets des changements climatiques dans l'agriculture exige un arrangement institutionnel très fort, de même qu'un pôle de recherche innovant et transformateur devant servir d'interface entre les décideurs politiques, les chercheurs, le secteur privé, la société civile et les organisations paysannes. Dans cette optique tous les fonds doivent être mobilisés aux fins de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

C'est pour cela que le Benin sollicite du haut de cette tribune, l'appui de la communauté internationale, notamment de toutes les Parties, à soutenir les efforts de mobilisation des ressources techniques et financières en vue de faciliter la concrétisation de ce rêve pour l'humanité.

Je vous remercie!